



Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP(DEPI)/MED WG.289/4
29 juin 2006
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE MED POL

Réunion chargée d'examiner la mise en œuvre à long terme des plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre

Durrës, (Albanie), 1^{er} -3 juin 2006

RAPPORT DE LA RÉUNION CHARGÉE D'EXAMINER LA MISE EN ŒUVRE À LONG TERME DES PLANS D'ACTION NATIONAUX VISANT À COMBATTRE LA POLLUTION DUE À DES ACTIVITÉS MENÉES À TERRE

TABLE DES MATIÈRES

Rapport	Pages 3 -13
----------------	-----------------------

Annexes

Annexe I Liste des participants

Annexe II Ordre du jour

Annexe III Conclusions et recommandations

Introduction

1. La réunion chargée d'examiner la mise en œuvre à long terme des plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre s'est tenue à l'hôtel "Adriatik" de Durrës (Albanie), du 1^{er} au 3 juin 2006.
2. Ont pris part à la réunion les représentants et experts des Parties contractantes ci-après à la Convention de Barcelone: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Commission européenne, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Malte, Maroc, République arabe syrienne, Serbie et Monténégro, Tunisie et Turquie.
3. Les organisations et institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution dues aux activités d'origine terrestre (GPAP/NUPE), Organisation mondiale de la santé (OMS).
4. Les Centres d'activités régionales du PAM ci-après étaient représentés : Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), Centres d'activités régionales pour une production propre (CAR/PP) et INFO/RAC.
5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient également représentées: Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO/ECSDE) et ENDA/Maghreb.
6. La liste complète des participants est reproduite à l'**annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

7. M. Lufter Xhuvëli, Ministre de l'environnement, des forêts et de l'eau de l'Albanie, a souhaité la bienvenue dans son pays aux participants. Il a déclaré que la création, 35 ans auparavant, du Plan d'action pour la Méditerranée, avait été une initiative visionnaire. Néanmoins, les ressources biologiques de la région continueraient à être menacées si les plans d'action nationaux (PAN) pour la réduction de la pollution d'origine terrestre n'étaient pas effectivement mis en œuvre. M. Xhuvëli a évoqué plusieurs des mesures prises par son Ministère pour promouvoir le développement durable en Albanie. Avec l'appui du PAM et du Fonds mondial pour l'environnement (FEM), le pays avait déjà établi son bilan diagnostique national (BDN), son bilan de base national d'émissions/rejets de polluants (BBN), son plan sectoriel (PS) pour les districts côtiers et son PAN, qui figuraient parmi les principaux points à débattre lors de la présente réunion.
8. M. Paul Mifsud, Coordonnateur du PAM, a rappelé que les PAN de l'ensemble des Parties contractantes avaient été approuvés à la dernière réunion de celles-ci. La présente réunion avait été convoquée pour promouvoir la mise en œuvre des plans. Le Partenariat stratégique FEM et l'Initiative "Horizon 2020" de l'Union Européenne visant à dépolluer la Méditerranée avaient été lancés pour aider les pays à mettre en œuvre leurs PAN respectifs. Des mesures avaient été prises pour qu'il existe une synergie entre les deux initiatives et les PAN.
9. M. Francesco Saverio Civili, Coordonnateur du MED POL, a indiqué que la réunion avait pour principal objet de dresser une stratégie opérationnelle réaliste, fiable et propice pour la mise en œuvre des PAN dans chaque pays. Les participants étaient aussi appelés à examiner l'analyse préliminaire réalisée par le Secrétariat concernant les bilans de base nationaux des émissions/rejets de polluants ainsi que la teneur des PAN au regard de leur conformité aux objectifs à long terme du PAS. Enfin, la réunion aurait, en dernier ressort, à amorcer et échanger des réflexions sur la meilleure application possible du principe de "partage des charges" au

processus de réduction de la pollution exposé dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.289/3, et de fournir au Secrétariat une orientation sur la manière de procéder à cet égard.

Point 2 de l'ordre du jour : Élection du Bureau

10. La réunion a élu à l'unanimité son Bureau avec la composition suivante:

Présidente:	Mme Etleva Canaj (Albanie)
Vice-Présidents:	M. Samir Kaabi (Tunisie) M. Tarik Kupusovic (Bosnie-Herzégovine)
Rapporteur:	Mme Sylvie Ravalet (France)

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

11. La réunion a adopté l'ordre du jour proposé sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.289/1, qui figure à l'**annexe II** du présent rapport.

12. Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG. 43/6, annexe XI) a été appliqué *mutatis mutandis* à la présente réunion chargée d'examiner la mise en œuvre à long terme des plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre.

Point 4 de l'ordre du jour: Examen et analyse du contenu des plans d'action nationaux

13. M. Civili a appelé l'attention des participants sur les trois documents d'information (UNEP(DEPI)/MED WG.289/Inf.3, UNEP(DEPI)/MED WG.289/Inf.4 et UNEP(DEPI)/MED WG.289/Inf.5/Corr.1), lesquels comportaient une analyse préliminaire du Secrétariat concernant les bilans de base nationaux des émissions/rejets de polluants établis par les pays ainsi qu'une analyse de la teneur des PAN, de leur conformité au regard des objectifs du PAS et des coûts des mesures de réduction de la pollution indiqués par les pays. Il a invité les deux experts régionaux du MED POL à exposer les résultats de l'analyse.

14. M. Michael Angelidis a récapitulé les résultats de l'examen régional des PAN par secteur d'activité et par substance, tel que figurant dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.289/Inf.4. Tous les PAN avaient recensé l'élimination des effluents urbains comme l'un des problèmes les plus importants, bien que l'on eût aussi relevé des difficultés à répondre à divers objectifs subsidiaires dans d'autres secteurs. La participation du public, y compris celle des organisations non gouvernementales et du secteur privé, était considérée comme un élément essentiel dans la mise en œuvre de toutes les activités. De nombreux PAN n'avaient fourni que des renseignements peu précis sur les activités à long terme à l'horizon 2025. Il ressortait clairement des PAN que les pays étaient concernés par la question de la réduction de la pollution et que les plans qu'ils avaient proposés étaient réalistes. Néanmoins, certains des éléments pourraient ne pas être réalisables d'ici à 2010. Les problèmes auxquels seraient confrontés les pays en mettant en œuvre leurs PAN étaient bien identifiés. Le moment était désormais venu d'aborder la phase de la mise en œuvre et de définir quelles actions prioritaires seraient prêtes à être entreprises.

15. M. Civili a invité les participants à formuler leurs observations sur la présentation de l'expert et sur le document, en leur demandant d'envisager aussi la possibilité de rendre publiques les informations contenues dans celui-ci.

16. Lors du débat qui a suivi, le représentant de l'Égypte a déclaré que le document offrait une bonne base pour que les pays œuvrent ensemble à améliorer le milieu marin de la Méditerranée. Il espérait que les pays pourraient passer du stade de la planification à celui de la mise en œuvre des PAN par le biais de mécanismes appropriés, en coopérant avec le PAM et avec des initiatives telles qu' "Horizon 2020" du Partenariat euro-méditerranéen et avec le FEM.

17. Selon la représentante de la France, l'exercice consistant à procéder à un examen des PAN par secteur était utile pour orienter les actions à entreprendre dans l'avenir lors de la phase de mise en œuvre, notamment dans le cadre d'"Horizon 2020". Le document en question mettait en relief les similitudes des PAN de différents pays, les diverses approches de la mise en œuvre qui pourraient être adoptées, l'éventuelle convergence des efforts et les variations dans les estimations des coûts de mise en œuvre. La représentante a estimé qu'une approche sectorielle faciliterait l'implication de l'industrie et des autres secteurs concernés. Elle a aussi mis l'accent sur l'importance des mesures réglementaires dans la lutte contre la pollution. Elle a indiqué que les deux stations d'épuration de Marseille et de Montpellier, décrites dans le PAN de la France, existaient déjà et que le plan proposait de les moderniser plutôt que de les reconstruire à partir de zéro.

18. Le représentant d'Israël a relevé que les 16 stations d'épurations mentionnées dans le PAN de son pays étaient des structures existantes appliquant toutes un traitement secondaire. Il n'était pas question de construire de nouvelles stations, comme proposé dans le document, mais de moderniser ces 16 stations en y introduisant le traitement tertiaire.

19. La représentante de l'Espagne a expliqué que son pays avait souvent rencontré des difficultés à collecter des données reflétant exactement la réalité nationale. L'Espagne comptait améliorer son système de rapports et communiquer des données plus fiables.

20. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a déclaré qu'il accueillait avec satisfaction l'occasion offerte d'actualiser les informations consignées dans les PAN afin d'y inclure les nouveaux éléments collectés depuis l'établissement des documents, ce qui revêtirait une importance particulière si ceux-ci devaient être publiés.

21. La représentante du Liban a indiqué que les coûts mentionnés dans le PAN de son pays n'étaient pas précis mais purement estimatifs. L'impossibilité de communiquer des chiffres précis étaient un problème que rencontraient de nombreux pays.

22. M. Angelidis est convenu que les estimations de coûts communiquées dans les PAN offraient un degré variable de précision. Bien qu'il fût possible de communiquer un coût précis pour une action prévue donnée, les coûts de la mise en œuvre d'activités qui n'avaient pas encore été clairement définies devaient être estimés. M. Angelidis était certain que des estimations de coûts plus exactes seraient disponibles au prochain stade du processus.

23. En réponse à une préoccupation exprimée par la représentante du Liban concernant la gestion des boues provenant des stations d'épuration, M. Angelidis est convenu que l'élimination des boues poserait un problème important lors de la mise en œuvre des plans relatifs à ces stations, en particulier si les boues contenaient des métaux lourds.

24. En réponse à une question soulevée par le représentant d'ENDA Maghreb, M. Angelidis a expliqué que, bien que les pesticides fussent traités dans les PAN, les engrais n'avaient pas été abordés du fait que, en tant que sources diffuses de pollution, ils n'étaient pas inclus dans les objectifs de réduction.

25. Le même représentant a également proposé d'intégrer le traitement des déchets solides dans le traitement des eaux usées et il a appelé l'attention sur le manque de techniques appropriées dans certains pays pour gérer le compost et sur les difficultés d'un tri adéquat des

déchets. M. Angelidis a indiqué que de nombreux pays avaient opté pour la solution du compost mais qu'il fallait avoir davantage d'usines et promouvoir cette pratique.

26. M. Civili a déclaré que toutes les propositions avancées par les représentants pourraient être prises en compte par les pays lors de la révision de leurs PAN, puisque c'étaient les pays qui étaient en dernier ressort pleinement responsables du contenu de leurs plans.

27. M. Mifsud a ajouté que, dans le passé, il y avait eu des réticences à publier rapports et données, notamment dans le cadre du MED POL. Mais il considérait qu'il était impératif d'accroître la sensibilisation des gouvernements aux questions prioritaires de réduction de la pollution. Publier un document tel que celui à l'examen était un moyen de le faire. Les informations consignées dans les rapports devaient être exactes et crédibles et il incombait aux Parties de communiquer ces informations. M. Mifsud est convenu que les pays devaient avoir l'occasion d'actualiser les informations consignées dans leurs PAN dans un délai donné. Il a aussi insisté sur la nécessité d'identifier les véritables priorités et de déterminer quels éléments des PAN étaient prêts à être mis en œuvre. Les pays devaient s'assurer que les priorités définies dans leurs PAN étaient celles de leurs gouvernements nationaux, afin de garantir les investissements indispensables à leur mise en œuvre.

28. M. Jordi Pon, Enresa Enviro Chair of Sustainability and Waste Management, a présenté une analyse préliminaire de la conformité des PAN aux objectifs du PAS, telle que figurant sous la cote UNEP(DEPI)MED WG.289/Inf.5/Corr.1. Ce document contenait une analyse des données issues des BBN normalisée, un examen des actions prioritaires de réduction de la pollution consignées dans les PAN, et une évaluation de la conformité des actions énumérées dans les PAN aux objectifs du PAS à l'horizon 2010. L'analyse des émissions/rejets par pays avait été normalisée au produit intérieur brut (PIB) pour chaque substance de la liste retenue au moyen des données communiquées par les pays. Les conclusions générales, utiles aux fins d'un chiffrage plus précis, étaient que les pays ne contribuaient pas de manière égale aux charges polluantes et que les intensités des émissions/rejets variaient aussi notablement. S'agissant des sources d'émissions/rejets par activité, les principaux contributeurs étaient l'élevage, le raffinage du pétrole, l'industrie des métaux et des engrais. Les émissions atmosphériques étaient dominées par la production, d'énergie, les transports et le raffinage du pétrole.

29. M. Civili a précisé que, en dépit de ses limitations évidentes, la base de données des BBN revêtait une valeur fondamentale comme point de départ de la réduction de la pollution, dans la mesure où elle indiquait les responsabilités et priorités différentes à prendre en compte. Une amélioration à plus long terme de sa qualité et de sa fiabilité serait toutefois essentielle.

30. Soulignant qu'il y avait des disparités dans les données fournies lors de la présentation, le représentant de la Commission européenne a sollicité un complément d'information sur la méthode utilisée pour l'analyse, appuyé en cela par les représentants de l'Espagne, de la France, de la Grèce, d'Israël, de l'Italie, de Malte et de la République arabe syrienne. D'autres représentants sont convenus que les données n'étaient pas comparables et que, dans certains cas, elles étaient de nature à induire en erreur. Le nombre d'habitants a été cité comme un autre paramètre possible pour normaliser la valeur absolue des émissions/rejets, au lieu du PIB industriel, et la nécessité d'un ajustement plus précis des BBN a été fortement soulignée.

31. M. Fouad Abousamra, Administrateur de programme au MED POL, a expliqué que, pour guider la préparation des BBN et des PAN, il avait été adoptée une méthode commune et souple qui prenait en compte les différences des conditions socio-économiques, des plans de développement et des priorités économiques des 20 pays concernés, sur la base des données disponibles et estimées. En somme, il s'agissait essentiellement d'une approche orientée vers la décision, l'objectif ultime et le considérant essentiel étant la mise en œuvre des PAN. Dans ces conditions, le PIB industriel était le facteur le plus pertinent pour le processus de normalisation.

32. M. Pon a ajouté que les graphiques montrés lors de sa présentation fournissaient les émissions/rejets totaux communiqués par les pays, alors que les tableaux de l'analyse préliminaire figurant dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.289/INF.5/Corr.1 indiquaient les émissions/rejets en pourcentage du total ou, en d'autres termes, normalisés au PIB industriel, ce qui expliquait la disparité relevée dans les données. Répondant à une interrogation du représentant de la Grèce concernant l'omission de données soumises par son pays, il a déclaré que les données seraient réexaminées en vue de rectifier cette situation. En réponse à une demande du représentant de l'Égypte, il a indiqué que les installations des déchets municipaux avaient été exclues de l'analyse, celle-ci se concentrant sur les sources ponctuelles industrielles.

33. Le représentant de la Commission européenne a déclaré qu'il importait de ne jamais perdre de vue l'objectif final tout au long du processus, et qu'à cet effet il conviendrait d'adopter une méthode agréée par tous et ne soulevant pas de difficultés. Autrement dit, il était essentiel que différents paramètres soient pris en compte pour produire des données comparables. D'autres intervenants ont souligné la nécessité d'user de prudence si les résultats de l'analyse devaient par la suite servir de point de comparaison. L'utilisation du PIB industriel comme indicateur a de nouveau suscité des préoccupations, et la question de la validation des données communiquées par chaque pays a été soulevée.

34. M. Civili a déclaré que le PIB industriel avait été retenu comme facteur de normalisation du fait qu'il permettait, au stade actuel, l'analyse la plus valable. Cependant, ce n'était que l'une des bases possibles pour les travaux à venir et le recours à un autre facteur pourrait être envisagé et convenu dans une autre enceinte, comme un groupe de travail, proposition qui a été reprise par plusieurs représentants.

35. M. Abousamra a souligné que l'analyse préliminaire des BBN n'était pas destinée à être publiée. S'agissant de la validation des données, il était patent que celles qui étaient actuellement disponibles présentaient des limitations. Mais l'acceptation de la responsabilité de la pollution marquait un pas vers le partage des charges et, pour finir, vers une amélioration de l'environnement de la Méditerranée.

36. M. Civili a ajouté que les pays étaient chargés de soumettre des informations exactes au Secrétariat, lequel n'intervenait que comme facilitateur et coordonnateur. Il a de nouveau souligné que les BBN avaient été établis pour servir de point de référence en vue de suivre l'évolution des réductions de la pollution obtenues et que, après avoir été affinés comme il conviendrait, ils pourraient servir de base à l'application de toute approche différenciée.

37. Le représentant de la Commission européenne, appuyé par les représentants de l'Italie et de la République arabe syrienne, a déclaré qu'une approche différenciée était vitale et devrait être adoptée en dernier ressort. Cependant, des difficultés techniques entouraient les résultats de l'évaluation préliminaire dans la mesure où aucune consultation n'avait eu lieu sur la méthode et le type de données à utiliser. En l'absence d'une méthode communément agréée, il ne serait malheureusement pas en mesure d'apporter d'autres contributions.

38. M. Civili a déclaré que les BBN étaient d'une importance fondamentale: ils avaient servi de base aux PAN et à la fixation de priorités et ils pourraient désormais servir de base à une stratégie adéquate et viable pour la mise en œuvre des PAN. L'utilisation du taux uniforme ne pouvait se poursuivre à long terme et les Parties contractantes avaient demandé au Secrétariat d'étudier les implications d'une application de l'approche différenciée ou de partage des charges. À cet effet, les responsabilités respectives des pays concernant les charges devaient être réparties et cela pourrait être effectivement fait sur la base des BBN. En leur état actuel, les BBN soulevaient quelques problèmes méthodologiques, lesquels, à son avis, pourraient être

rapidement résolu. Toutefois, la méthode proposée par le Secrétariat pour calculer les BBN avait été appliquée avec succès par 95% des pays.

39. Plusieurs représentants ont estimé au contraire que les problèmes méthodologiques associés aux BBN pourraient n'être pas aussi secondaires qu'on le pensait ; ainsi, comparer des estimations avec des résultats de la surveillance n'était pas une pratique valable. Bien que les BBN puissent être utiles au niveau national, les données ne devraient pas servir à des comparaisons entre pays. En outre, des aspects autres que le bilan de base pourraient être pris en compte dans l'approche différenciée, y compris la qualité environnementale et les conséquences économiques de la répartition de responsabilités. Un représentant a proposé qu'un expert financier soit recruté à cette fin.

40. Plusieurs représentants ont déclaré que l'on devrait d'abord parvenir à un accord sur l'utilisation de l'approche différenciée. L'indice à utiliser dans cette approche pourrait être décidé à un stade ultérieur.

41. Les représentants de l'Égypte et de la Commission européenne ont proposé que soit constitué un groupe de travail chargé de fixer des critères plus précis selon lesquels les données issues des PAN seraient incluses dans l'approche différenciée et chargé aussi de définir des indicateurs de l'état de développement des pays et de la pollution qu'ils produisaient. L'approche différenciée comprenait des aspects politiques, scientifiques et économiques, et il conviendrait de tous les prendre en compte.

42. Le représentant de la Tunisie a souligné l'importance d'une normalisation des informations consignées dans les PAN en vue de la mise en œuvre de ceux-ci. Le groupe de travail proposé devrait comprendre des participants des pays du nord et du sud de la Méditerranée, de l'Union européenne et du Secrétariat.

43. M. Pon a repris sa présentation en expliquant son analyse des réductions potentielles de pollution par la mise en œuvre des mesures mentionnées dans les PAN, telles qu'exposée dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.289/Inf.5/Corr.1. Il a évoqué les critères d'inclusion qui avaient été utilisés pour différentes sortes de données et les postulats qui avaient été retenus dans la méthode utilisée pour estimer les réductions potentielles, en citant plusieurs exemples.

44. M. Abousamra a ajouté, en réponse à une question de la représentante du Liban, que seules les émissions industrielles étaient quantifiables, puisque les villes remplitaient leurs engagements de réduction des émissions dans d'autres cadres.

45. M. Pon a conclu sa présentation en exposant son analyse préliminaire des coûts relatifs à la mise en œuvre des PAN. Il a indiqué que des coûts très différents pourraient être estimés pour une même réduction dans différents pays. Il a mis l'accent sur l'importante contribution des procédés de production plus propre et sur le recours aux meilleures pratiques et aux produits de substitution; ces méthodes s'étaient aussi avérées présenter un bon rapport coût-efficacité.

46. Les représentants d'Israël, du Liban, de Malte et de la Turquie ont signalé des erreurs factuelles dans plusieurs des tableaux du document. Les représentants du Maroc et de la Tunisie se sont interrogés sur la pertinence de tableaux dans lesquels de nombreuses cases étaient blanches en raison de l'insuffisance des données de certains PAN. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a ajouté qu'il serait essentiel de vérifier l'exactitude des données du document avant de le mettre à disposition d'un lectorat plus large.

47. Déçu de constater que la présente réunion s'attachait avant tout à la pollution due aux déchets industriels, le représentant de la Serbie-et-Monténégro a indiqué que la priorité de son pays était la pollution due aux déchets municipaux. Néanmoins, les "points chauds" relatifs aux métaux lourds avaient été identifiés.

48. M Civili a demandé au représentant de la Commission européenne et aux autres parties intéressées d'établir le mandat du groupe de travail proposé en vue de définir les critères et indicateurs pour l'application de l'approche différenciée.

Point 5 de l'ordre du jour: L'application du principe de partage des charges au processus de réduction de la pollution dans le cadre du PAS: options et implications

49. M. Civili a présenté le document UNEP(DEPI)/MED WG.289/3, qui contenait une proposition de nouvelle stratégie pour la mise en œuvre à long terme des PAN en appliquant le principe de partage des charges. Il a indiqué que, en 2001, quand le plan opérationnel pour la mise en œuvre du PAS avait été adopté, il n'y avait pas eu d'informations disponibles sur les sources, types et quantités de polluants rejetés ou émis. La seule façon de procéder avait donc consisté à adopter une approche impliquant un taux uniforme de réduction de la pollution, selon laquelle tous les pays avaient le même objectif de réduction. Mais après une analyse plus poussée de l'approche par taux uniforme, le Secrétariat avait conclu que celle-ci ne serait pas soutenable à long terme. La récente confrontation des données et informations sur les sources recueillies par pays lors de l'élaboration des BDN et des BBN avait ouvert de nouvelles perspectives qui permettaient au Secrétariat de proposer une stratégie plus réaliste et plus équitable pour la mise en œuvre des PAN - autrement dit l'application de l'approche différenciée. M. Civili a souligné que les participants étaient désormais invités à livrer leurs observations sur le principe de la nouvelle stratégie, mais non sur les modalités de son application, ce qui se ferait à un stade ultérieur.

50. En complément à la présentation de M. Civili, M. Abousamra a exposé en détail la genèse de la proposition. Depuis l'adoption du plan opérationnel pour la mise en œuvre du PAS, des données et informations des plus utiles sur les sources et types de polluants émis/rejetés avaient été produites et de gros efforts avaient été déployés par les coordonnateurs pour le MED POL, les experts nationaux et les consultants régionaux.

51. M. Abousamra a mis en exergue quelques éléments importants concernant la mise en œuvre du PAS. Agir au niveau national était le meilleur moyen d'atteindre les objectifs régionaux; les BBN et les PAN constitueraient ainsi l'ossature des futures actions. Toutefois, la mise en œuvre du PAS ne devrait pas s'opérer au détriment des plans de développement nationaux des pays: certains pays devraient pouvoir continuer à rejeter des polluants dans le cadre de ces plans. Le rapport coûts-avantages devrait être manifeste: les mesures prises devraient impliquer le plus faible niveau de dépense et avoir l'impact le plus faible possible sur le niveau de vie. En outre, il fallait adopter des instruments financiers efficaces pour assurer le recouvrement des coûts.

52. Un mécanisme permettant d'assurer le transfert de technologies était de la plus haute importance pour que les pays soient en mesure de mettre en œuvre leurs PAN. De même, il s'imposait de garantir l'impartialité et l'équité en divisant entre les Parties contractantes les obligations de réduction des rejets/émissions et en répartissant les avantages. Le Secrétariat estimait que l'approche par taux uniforme ne garantirait pas cette impartialité. Face aux intérêts asymétriques des Parties, des obligations symétriques pourraient être inefficaces et inéquitable.

53. Estimant qu'une approche différenciée garantirait l'équité, le Secrétariat avait envisagé de nombreuses options possibles et en avait conclu que la plus avantageuse était celle qui se fondait sur le coût de réduction de la pollution. La proposition impliquait aussi un classement des polluants par ordre de priorité –sur la base des informations contenues dans les BDN, les BBN

et les PAN - en trois catégories qui correspondaient à des objectifs de réduction à court, à moyen et à long terme: à savoir les objectifs de réduction à l'horizon 2010, à l'horizon 2015; et ceux à inclure dans un processus de sélection dynamique pour réduction à l'horizon 2025.

54. Souscrivant à la proposition que les BBN et les PAN servent d'assise aux actions futures et constatant que ces deux types de documents avaient été établis sur la base des données pour 2003, les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de l'Égypte et de l'Espagne ont demandé que leur soit accordée la possibilité de réexaminer et d'affiner ces données dans un délai donné et puis de soumettre les données actualisées au Secrétariat.

55. Les représentants de la Bosnie-Herzégovine, du Liban et de la Tunisie ont jugé nécessaire de jeter un regard plus critique sur les résultats de l'analyse des BDN, BBN, PS et PAN. Il serait également utile d'obtenir des données des pays qui n'en avaient pas communiqué afin de se forger une vue d'ensemble plus complète de la situation en Méditerranée.

56. Les représentants de la France, de l'Italie, du Maroc et de l'Espagne se sont demandé si les données existantes constituaient une base suffisante pour prendre une décision; les questions techniques, financières et politiques devraient aussi être abordées et un examen plus approfondi de la proposition s'imposait entre les Parties contractantes et au niveau national. Le représentant de l'Italie a plaidé pour qu'une base scientifique plus poussée soit assurée à l'approche et a offert d'aider à la constitution d'un groupe de travail qui serait chargé de l'examen de cette question. Il a aussi insisté sur la nécessité de réunir des fonds pour le processus, appelant l'attention sur la possibilité d'utiliser des mécanismes de financement multilatéraux et bilatéraux.

57. Le représentant de la Commission européenne s'est aussi dit préoccupé par la proposition. Il fallait avant tout envisager les possibilités du point de vue technique et pas seulement sous l'angle du coût.

58. La représentante de la France a souligné qu'il importait de situer les objectifs dans leur cadre juridique plutôt que dans le simple cadre du PAS. De plus, elle a estimé que la mise en œuvre des PAN ne devrait pas être interrompue par l'actuel débat de la réunion. Les PAN devraient se poursuivre comme prévu.

59. Appelant l'attention sur l'approche actuelle par taux uniforme, selon laquelle tous les pays devraient réduire de 50% leurs émissions/rejets de polluants d'ici à 2025, le représentant de la Bosnie-Herzégovine s'est demandé comment venir à bout d'une situation dans laquelle, pour obtenir une réduction régionale de 50%, un pays pourrait devoir réduire de plus de 50% ses propres rejets. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a fait observer que les objectifs qui seraient fixés par le Secrétariat pour les réductions de certains polluants en 2010, 2015 et 2025 pourraient ne pas coïncider avec les priorités de tel ou tel pays.

60. Les représentants de la Bosnie-Herzégovine et de la République arabe syrienne ont proposé que soit utilisé le PIB comme base à la différenciation des coûts. Le premier a aussi indiqué que, bien que les questions du coût et du rapport coût-efficacité fussent à l'examen, l'on ne parlait pas de qui serait chargé d'assumer les dépenses: le gouvernement, l'industrie, le secteur privé, les prestataires de services publics ou autres acteurs concernés.

61. Le représentant d'Israël a mis en garde contre un rejet pur et simple de l'approche par taux uniforme, estimant que les informations contenues dans le document ne suffisaient pas pour prouver que l'approche différenciée était meilleure qu'une autre. Il préconisait une approche qui serait d'une application commode. À son avis, l'objectif ultime visant à protéger la Méditerranée avait été éclipsé par un trop grand souci de protéger des intérêts économiques. Le transfert de technologies était essentiel. Les technologies étaient disponibles mais leur transfert dépendait

des forces du marché: l'industrie rechercherait de nouvelles technologies si elle était contrainte de s'adapter pour survivre.

62. M. Mifsud a insisté sur la nécessité d'œuvrer ensemble à régler les questions communes. L'on venait tout juste d'envisager la nouvelle approche et une vision régionale s'imposait. Tout en reconnaissant les différences existant entre pays développés et pays en développement, il a plaidé pour une solidarité entre tous les pays. Mettant en avant le phénomène de migration économique des pays du sud vers les pays du nord de la Méditerranée, il a appelé l'attention sur l'éventualité d'une migration environnementale, des populations passant du sud au nord par suite, par exemple, de la désertification ou de la pénurie d'eau. Il a rappelé quels étaient les Objectifs du Millénaire pour le développement, déclarant que les pays avaient une responsabilité morale à œuvrer ensemble à leur réalisation ou à celle d'autres objectifs visant à améliorer la situation en Méditerranée, notamment les objectifs énoncés dans les PAN.

63. Après avoir formulé ses observations générales sur la proposition du Secrétariat, la réunion a poursuivi son débat sur les sections spécifiques du document UNEP(DEPI)/MED WG 289/3, qui contenaient les éléments fondamentaux de la nouvelle stratégie proposée et fournissaient une pièce maîtresse pour les travaux à venir.

64. La représentante de la France a déclaré que ce document avait le mérite de lancer la réflexion sur l'approche différenciée. Mais si l'on gardait à l'esprit que l'objectif consistait à maîtriser la pollution et à assurer la mise en œuvre des Protocoles pertinents, il s'imposait de définir les priorités régionales et sous-régionales. La nécessité de réglementations antipollution, d'outils institutionnels adéquats et d'un financement à long terme devrait aussi être mentionnée. Les synergies entre les politiques nationales, régionales et internationales visées à la section 2 b) étaient une nécessité plutôt qu'une option et les mécanismes de surveillance et de respect des obligations visés à la section 2 f) étaient essentiels. Dans ces conditions, les dispositifs existants devaient être utilisés.

65. Le représentant d'Israël a déclaré que les déficiences actuelles devaient être clairement spécifiées de manière à faire ressortir les raisons sous-tendant le choix proposé des caractéristiques.

66. Le représentant de la Commission européenne a souscrit à l'avis des deux intervenants précédents, ajoutant que la concordance avec d'autres objectifs pertinents, engagements internationaux et développements nationaux était un préalable au succès.

67. La représentante de la France, appuyée par les représentants d'Israël, de l'Italie et de la Turquie, a indiqué que les acteurs pourraient être plus facilement identifiés si l'on classait par ordre de priorité les secteurs plutôt que les substances. Des objectifs variables pourraient alors être définis par pays selon les niveaux de développement, les distorsions de concurrence pourraient être évitées et les transferts de technologies seraient plus faciles. Elle n'avait pas à l'esprit une liste préétablie de secteurs mais certains secteurs pourraient être regroupés. Elle convenait avec le représentant de la Tunisie que le classement devrait d'abord se fonder sur la nature des rejets/émissions (déchets solides, rejets liquides, émissions atmosphériques) puis sur leur origine (urbaine, industrielle, agricole).

68. La représentante de l'Espagne a proposé que les objectifs portent sur une combinaison de substances, secteurs et "points chauds", compte tenu des engagements déjà pris au titre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP), par exemple, en vue de préparer les futurs débats. M. Angelidis a déclaré souscrire à cette approche combinée et la représentante de l'Italie a estimé, elle aussi, que les "points chauds" devaient être pris en compte, eu égard à la quantité de pollution qu'ils occasionnaient.

69. La représentante du Liban a soulevé la question de savoir si les métaux lourds énumérés au titre des rejets liquides relatifs aux objectifs proposés pour 2010 seraient également inclus parmi les objectifs pour 2025 sur la base de leur persistance. Elle s'est aussi interrogée sur le fait que les déchets solides ne figuraient pas comme objectif.

70. Le représentant du Maroc a noté que la future actualisation des BBN était mentionnée en relation avec les objectifs proposés pour 2015, alors qu'elle devrait l'être pour les objectifs proposés pour 2010. Il conviendrait de continuer à mettre l'accent sur les substances, lesquelles devraient être envisagées dans leur ensemble à la lumière des méthodes mises au point par les ONG et le secteur industriel.

71. Le représentant d'Israël a déclaré que les sections pertinentes du document devraient être combinées ou reliées afin de faire ressortir les déficiences de la stratégie actuelle et les raisons incitant à en proposer une nouvelle. Il a ajouté que le tableau figurant à la section 3.2 prêtait à confusion en ce qu'il omettait de spécifier les objectifs relatifs aux investissements concernés. Le représentant de la Bosnie-Herzégovine a signalé que les données concernant son pays ne figuraient pas sur le tableau.

72. M. Civili a invité les participants à formuler des observations sur la section du document concernant l'application de l'approche différenciée pour répondre aux obligations du PAS et passant en revue plusieurs options possibles. Le Secrétariat avait tiré la conclusion que la différenciation opérée sur la base du coût de réduction était la meilleure voie qui s'offrait. Par contre, les combinaisons hypothétiques de "bulles" par pays citées à la section 3.3.2.1 devaient être considérées comme un exemple de méthode et en aucun cas comme une proposition concrète. Le principe de groupements de bulles sur la base de chaque objectif pourrait en fait s'avérer utile.

73. Le représentant de la Communauté européenne a estimé que la question de l'approche différenciée était le nœud du problème. Il importait au plus haut point d'accorder une attention soigneuse à cette approche et d'examiner ses implications à la lumière des engagements, calendriers et qualités de l'environnement dans les différents pays. Il n'arrivait pas à comprendre pourquoi la différenciation opérée sur la base du coût de réduction était l'option privilégiée. D'autres possibilités devraient être d'abord étudiées, car il était extrêmement difficile d'effectuer des estimations de coût à l'avance sans prendre avant tout en compte les caractéristiques particulières de la Méditerranée.

74. M. Civili a déclaré que le principal objectif du groupe de travail à constituer était d'examiner toutes les options possibles, dont les implications pratiques apparaîtraient quand les données seraient testées.

75. M. Abousamra a insisté sur la nécessité d'être réaliste. Le coût de la réduction avait fait partie des options envisagées par deux groupes d'experts internationaux, lesquels avaient conclu, sur la base des données communiquées par les pays, que le coût était un élément important à prendre en compte.

76. La représentante de la France a déclaré que l'approche différenciée ne devrait pas se fonder sur le coût mais sur les objectifs. À cet égard, les engagements différenciés seraient une voie intéressante à explorer. La représentante de l'Espagne a ajouté qu'il importait de prendre tous les éléments en compte plutôt que le seul coût.

77. Le représentant de la République arabe syrienne, appuyé par le représentant de l'Égypte, a estimé que l'application de toute approche différenciée était un processus à long terme et que le groupe de travail était l'enceinte la plus appropriée pour tenter de résoudre les divergences concernant les méthodes à substituer à celle du taux uniforme.

78. Le représentant du Maroc a indiqué que le groupe de travail étudierait toutes les options et pourrait également conclure que le coût de réduction était la meilleure approche. De fait, le coût des mesures proposées était un élément primordial à prendre en compte.

79. À l'issue du débat, M. Civili, tout en prenant note de l'accord quasi unanime des pays sur la nécessité de procéder progressivement à l'application d'une approche différenciée pour la mise en œuvre régionale des objectifs du PAS, a souligné que la nouvelle stratégie proposée n'était que le début d'un processus relativement à long terme. Il a instamment invité les participants à établir un mandat détaillé du groupe de travail pour que celui-ci tienne sa réunion, pour laquelle des ressources extrabudgétaires devaient être trouvées. Aussi a-t-il lancé un appel à financement.

Point 6 de l'ordre du jour: Assurer la stabilité financière de la mise en œuvre à long terme des plans d'action nationaux

80. M. Civili a déclaré que le processus visant à assurer la viabilité financière des actions qui seraient entreprises par les pays dans le cadre de leurs PAN était une question essentielle, et que le Secrétariat était résolu à aider les pays à cet égard, bien que la responsabilité incombât en premier lieu aux pays eux-mêmes. Déjà, le FEM s'était occupé de cette question lors du premier Projet récemment mené à bien, dans le cadre d'actions spécifiques coordonnées par le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP).

81. M. Ivica Trumbic, Directeur du CAR/PAP, a présenté les travaux réalisés pour l'élaboration d'instruments économiques en vue de la mise en œuvre durable du PAS MED. Ces travaux avaient comporté notamment une analyse des instruments financiers utilisés par les pays méditerranéens éligibles aux fonds du FEM. L'objectif avait consisté à identifier, élaborer et aider à appliquer des instruments économiques en vue de la lutte contre la pollution d'origine terrestre de la mer Méditerranée. On entendait par instrument économique un instrument destiné à induire un changement de comportement en internalisant les coûts environnementaux ou d'épuisement par une transformation de la structure d'incitation de ces agents. Les types d'instruments économiques comprenaient notamment les taxes, les subventions et les redevances. En 2001, 178 instruments économiques avaient été en usage en Méditerranée, dont 116 (65%) relevés en Croatie, Tunisie et Turquie. Les taxes représentaient le type d'instrument le plus courant (70%), suivies des subventions (25%) et des restitutions (5%). Les domaines d'application étaient principalement l'eau, les eaux usées et les déchets solides, puisque c'étaient ceux dans lesquels des taxes étaient généralement appliquées.

82. Le CAR/PAP avait appuyé une utilisation pilote d'instruments économiques dans certains pays, dans le cadre de diverses activités. Il s'était notamment employé à renforcer les capacités, à accroître la sensibilisation et la participation du public par le biais de cours et la publication en six langues d'une brochure sur les avantages d'un recours aux instruments économiques.

83. Les enseignements tirés avaient trait à l'importance de diffuser les objectifs parmi le public, d'utiliser les recettes et d'élaborer un plan à cet effet. Au nombre des résultats figuraient une meilleure base de données sur les instruments économiques, un renforcement des capacités, une sensibilisation accrue, une volonté politique de changement, des signes de réforme de la législation nationale en appui aux instruments économiques et l'intérêt suscité par ces derniers dans la région.

84. Mr Civili a décrit le nouveau Partenariat stratégique FEM, qui serait une initiative pluridisciplinaire pour aider à réaliser des actions concrètes pour la mise en œuvre du PAS MED et du PAS BIO. Les partenaires associés au Projet comprenaient tous les CAR du PAM, l'UNESCO, l'ONUDI, la FAO, le GWP-MED, le WWF, le GPA/PNUE et le RS/PNUE, la Banque

mondiale et le METAP. L'initiative aurait deux volets: un volet régional de renforcement des capacités et la création d'un fonds d'investissement géré par la Banque mondiale en vue d'octroyer des prêts à des conditions de faveur pour la mise en œuvre des PAN.

85. Comme un financement viable du processus de mise en œuvre du PAS MED, du PAS BIO et des PAN était un élément fondamental du nouveau Partenariat stratégique, plusieurs initiatives ont été inscrites dans le plan de travail. Ainsi, le MED POL se proposait de mettre en place un mécanisme pour mettre en contact les projets/pays et les donateurs/institutions de financement internationales.

86. Le mécanisme proposé a suscité un intérêt général de la part des participants.

Des éclaircissements sur son fonctionnement ont été sollicités par les représentants de l'Égypte, de la France, de la Jamahiriya arabe libyenne et de la Tunisie.

87. La représentante de la France a également assuré le MED POL de l'intérêt exprès du FFEM à participer au Partenariat stratégique et à contribuer à la réalisation des activités.

88. Le représentant de la Commission européenne a brièvement évoqué l'Initiative "Horizon 2020" du Partenariat euro-méditerranéen, qui portait sur la réduction de la pollution municipale et industrielle et sur la gestion des déchets. Les participants ont tous souscrit à la nécessité d'assurer une synergie efficace entre "Horizon 2020", le PAS MED et les PAN, puisqu'ils partageaient les mêmes objectifs à long terme.

Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses

89. La représentante du GPA/PNUE a rappelé que la Deuxième réunion d'examen intergouvernementale se tiendrait à Pékin (Chine) en novembre 2006. La réunion avait pour objet d'examiner les activités réalisées et de fournir à l'intention du bureau du GPA/PNUE des orientations sur le programme de travail pour la période 2007-2011. L'ordre du jour de la première journée comporterait l'examen des PAN et du nouveau Partenariat stratégique FEM. La représentante a par conséquent invité les pays à établir des rapports sur leurs PAN, en partageant expériences et enseignements. Puis les rapports seraient publiés sur le site web consacré à la réunion et pourraient servir à la préparation d'expositions d'affiches et autres supports promotionnels.

90. En réponse à une proposition selon laquelle il pourrait être préférable de rassembler dans un seul document les expériences des pays dans la préparation de leurs PAN en vue de montrer l'ampleur du travail réalisé par le PAM en tant que porte-étendard du programme pour les mers régionales du PNUE, la représentante du GPA/PNUE a redit qu'elle souhaitait recevoir des rapports séparés. Il serait bénéfique de disposer de l'expérience qu'avait acquise chaque pays dans ce processus.

91. M. Civili a indiqué qu'il y aurait une représentation substantielle du PAM à la réunion de Pékin, par le biais du Partenariat stratégique du FEM et des PAN. Le Secrétariat préparerait aussi certains documents pour le site web du GPA.

92. Répondant à une demande tendant à ce que les pays aient l'occasion de rectifier les erreurs qui étaient apparues dans les documents établis pour la présente réunion, M. Civili a indiqué que, hormis les documents UNEP(DEPI)/MED WG.289/inf.3 et UNEP(DEPI)/MED WG.289/inf.4, aucun des documents de la réunion ne serait divulgué et par conséquent mis à jour. Toutes les demandes de correction que les Parties avaient soumises à l'attention du Secrétariat au cours de la réunion seraient toutefois prises en compte dans l'élaboration des futurs documents. S'agissant des corrections à apporter aux deux documents destinés à être

publiés, les pays qui n'avaient pas déjà soumis leurs demandes de modification au Secrétariat étaient invités à le faire dans les deux semaines à venir.

93. Le représentant d'Israël a souhaité appeler l'attention sur le projet "Clean Coast" de son pays, visant à combattre la pollution par les débris marins, en signalant que le site web du Ministère israélien de l'environnement fournissait de plus amples détails sur le projet.

Point 8 de l'ordre du jour: Conclusions et recommandations

94. M. Civili a présenté un projet d'une série de conclusions de la réunion et une proposition de mandat du groupe de travail. Les conclusions et le mandat ont été remaniés et adoptés, tels qu'ils figurent à l'**annexe III** du présent rapport.

Point 9 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

95. Après l'échange des civilités d'usage, la Présidente a prononcé la clôture de la réunion le samedi 3 juin 2006 à 15h30.

ANNEXE I
LISTE DES PARTICIPANTS

**COUNTRIES REPRESENTATIVES
REPRÉSENTANTS DES PAYS****ALBANIA
ALBANIE****Ms Etleva Canaj**

Director
Environment Institute
Blloku "Vasil Shanto"
Tirana
Albania

Tel/Fax:+355 4 223466
Mobile:+355 68 20 72317
E-mail: etlevamoe@abissnet.com.al

Ms Marieta Mima

Director
Environmental Centre for Administration and
Technology (ECAT Tirana)
Rr. A. Frasherri, Pall.16/shk.6/ Ap.53
Tirana
Albania

Tel:+355 4 223930, 274553
Fax: +355 4 223930
Mobile: +355 68 20 24054
E-mail: mima@ecat-tirana.org

**BOSNIA and HERZEGOVINA
BOSNIE et HERSEGOVINE****Mr Tarik Kupusovic**

National Coordinator for MAP B&H
Office for Mediterranean Action Plan
Hydro - Engineering Institute
S. Tomića 1
71000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel/fax: +387 33 207 949; 212 466
E-mail: tarik.kupusovic@heis.com.ba

Ms Selma Cengić

Hydro-Engineering Institute
1 Stjepana Tomića
71 000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel/fax: +387 33 207 949; 212 466
E-mail: selma.cengic@heis.com.ba

**CROATIA
CROATIE****Ms Nevia Kruzic**

Head of Environmental Protection Department
Ministry of Environment and Physical Planning
Uzarska Ulica 2/I
HR-51000 Rijeka
Croatia

Tel:+385 51 213499
Fax: +385 51 214324
E-mail: nevia.kruzic@mzopu.hr

**CYPRUS
CHYPRE**

Mr Panicos Nicolaides
P. Nicolaides and Associates Ltd.
Nicolaides & Associates
Civil & Environmental Engineers
Nikis Ave 8
Nicosia 1086
Cyprus

Tel: +357 22311958
Fax: +357 22312519
E-mail: nicol@NandA.com.cy

**EGYPT
EGYPTE**

Mr Ahmed Abu El-Seoud
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
30 Misr Helwan El-Zyrae
Cairo
Egypt

Tel: +20 2 5256467
Fax: +20 2 5256467
E-mail: aahmed_hm@yahoo.com

Mr Mahmoud Khamis El Sayed
Department of Oceanography
Faculty of Science
University of Alexandria
Alexandria
Egypt

Tel: +2033937498
Mobile: +20123315011
Fax: +2034877221
Email: mkhsayed@link.net

**EUROPEAN COMMISSION
COMMISSION EUROPEENNE**

Mr Jose Rizo-Martin
Directorate General for Environment
European Commission
200 rue de la Loi
B-1049 Brussels
Belgium

Tel: +32 2 2950106
Fax: +32 2 2968825
E-mail: jose.rizo-martin@cec.eu.int

**FRANCE
FRANCE**

Ms Sylvie Ravalet
Chef du Bureau de la Mer
Direction de l'Eau
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
20, avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP
France

Tel : 33 1 42 19 22 34
Fax : +33 1 42 19 13 33
E-mail : sylvie.ravalet@ecologie.gouv.fr

Ms Caroline Demartini

Chargée d'études - Coordinatrice du MEDPOL
Direction de l'Eau
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
20, avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP
France

Tel. :+33 1 42 19 12 66

Fax :+33 1 42 19 13 33

E-mail : caroline.demartini@ecologie.gouv.fr

GREECE**GRÈCE****Ms Maria Hatzigianni**

Expert Biologist
Central Water Agency
Ministry for the Environment, Physical
Planning and Public Works
147 Patission Street
Athens n112 51 A
Greece

Tel: +30 2108645762

Fax: +30 210 8653150

E-mail: mhadjigianni@edpp.gr

Ms Eugenia Gavalaki

Eleftheriou Venizelou 60
Ag. Paraskevi
153 41 Athens
Greece

Tel: +30 210 65 28 078

E-mail: iukini@central.ntua.gr

ISRAEL**ISRAEL****Mr Rani Amir**

Director
Marine and Coastal Environment Division
Ministry of the Environment
Pal-Yam 15a
P.O.Box 811
31007 Haifa
Israel

Tel: +972 4 8633503

Fax: +972 4 8633520

E-mail: rani@sviva.gov.il

ITALY**ITALIE****Ms. Annalidia Pansini**

Advisor
Department for Global Environment,
International and Regional Conventions
Ministry for the Environment
Via Capitan Bavastro 174
Rome
Italy

Tel: +39 0657228116

Fax: +39 0657228177

E-mail: Pansini.annalidia@minambiente.it

Mr Stefano Corsini

Head, Protection of Coastal Areas Unit
APAT
Italian Agency for Environmental Protection
and Technical Services
Rome
Italy

Tel: +39 06 50074759
Mobile: +39.320.4306685
E-mail: stefano.corsini@apat.it

Ms Federica Sprovieri

Expert
Department for Environmental Research
and Development
Ministry for Environment and Territory
Rome
Italy

Tel: +39.06.5722.8111
Fax: +39.06.5722.8177
E-mail: sprovieri.federica@minambiente.it

Ms Simonetta Piccinini

Via Pittaco 33 -
00124 Roma
Italy

Tel:+39 06-50917331
Mobile: +39 340-5598798
E-mail: simonetta.piccinini@libero.it

LEBANON

LIBAN

Ms Olfat Hamdan

Department of Protection of Urban Environment
Ministry of Environment
Lazarieh Building- Beirut Central District
P.O. Box 11-2727
Beirut
Lebanon

Tel: +961 1 976555 ext.510
Mobile: +961 3 998334
Fax: +961 1 976530
E-mail: o.hamdan@moe.gov.lb

Mr. Rabih Fayyad

NAP & SP consultant
Envirotech Lt
Hujeij building
Summerland Zone
Jnah
Beirut
Lebanon

Tel: +961 1 840401
Mobile: +961 3 986061
Fax: +961 1 840407
E-mail: rif_fayad@yahoo.com

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

Mr Abdulfatah Mohamed Boargob

Ministry of Environment
Environment General Authority
P.O. Box 83173
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: +218 912112236
Fax: +218 21 4839991
E-mail: aboargob@yahoo.com
aboargob@yahoo.co.uk

**MALTA
MALTE****Mr Louis Vella**

Assistant Director
Pollution Control, Waste and Minerals Unit
Malta Environment and Planning Authority
C/o Quality Control Laboratory
Kordin Industrial Estate
Paola
CMR02 Malta

Tel: +356 22 903 519

Fax: +356 21 660 108

E-mail: louis.vella@mepa.org.mt

**MOROCCO
MAROC****Mr Mustafa Terhzaz**

Chef de Division de la Surveillance
et de Recherche
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau,
et de l'environnement
2, rue Oum Er-Bia Agdal
Rabat
Maroc

Tel:+212 37 772656

Fax: +212 37 681641

E-mail: mus.terhzaz@nomade.fr
terhzaz_env@yahoo.fr**Mr Mohammed Chaoui**

Chef du Service de l'Eau
Ministère de l'Aménagement du Territoire,
de l'Eau et de l'Environnement
2, Rue Oum Er-Rbia-Agdal
Rabat
Maroc

Tel:+212 37 68 17 58

Mobile: 212 70 46 97 33

Fax : 212 37 68 16 41

E-mail:mo.chaoui@caramail.com

Mr Khalid Anouar

4 avenue Bin Al Widane
Agdal
Rabat
Maroc

Tel: +212 37 68 1011/121

Fax: +212 37 68 1013

E-mail: adsmaroc12@menara.ma

**SERBIA & MONTENEGRO
SERBIE & MONTENEGRO****Mr Pavle Durašković**

Proleterska 19
Hydrometeorological Institute
81000 Podgorica
Serbia & Montenegro

Tel: +381 81 247973/

+381 81 246509

Fax:+381 81 247973

E-mail: pavle.djuraskovic@meteo.cg.yu

Ms Ivana Pavićević

Hydrometeorological Institute
4. Proleterska 19
81000 Podgorica
Serbia & Montenegro

Tel:+381 81 247973

E-mail: ivapavicevic@yahoo.com

SLOVENIA
SLOVENIE

Mr Gregor Muri
Zavod za zdravstveno varstvo
Gospodsvetska 12
4000 Kranj
Slovenia

Tel: +386 4 201 7147
Fax: +386 4 201 7113
E-mail: Gregor.Muri@zzzv-kr.si

SPAIN
ESPAGNE

Ms Ana Garcia
Subdirección General de Calidad del Aire y
Prevención de Riesgos
Ministerio de Medio Ambiente
Plaza de San Juan de la Cruz s/n
280 71 Madrid
Spain

Tel: +34 91 4535355
Fax: +34 91 5340583
E-mail: aggonzalez@mma.es

SYRIAN ARAB REPUBLIC
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Mr Khaldoun Mourad
MEDPOL National Coordinator
Ministry of Local Administration
and Environment
General Commission for Environmental Affairs
P.O. Box 3773
Al'Mazra'a
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: +963 11 4461076
Mobile: +963 95 436841
Fax: +963 11 4461079
E-mail: khaldounmourad@yahoo.com

Mr Mohamed Kayyal
Doumar Project,
Island 7, tower 1, 10th floor,
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: +963 11 2218 490/312 1180
Mobile: +963 94 281802
Fax: +963 11 311 77 30
E-mail: kayyal@scs-net.org

TUNISIA
TUNISIE

Mr Samir Kaabi
Cher de Département contrôle et intervention
Agence Nationale de Protection
de l'Environnement
15 rue 7051 Cité ESSALEM
Centre Urbain Nord
2080 Ariana
Tunisie

Tel: +216 71750 822
Fax: +216 71 753991
E-mail: dt.Ctl@anpe.nat.tn

Mr Abdelkader Baouendi
130, avenue Habib Bougatfa
2000 Le Bardo
Tunisie

Tel: +216 71 586 217
Mobile: +216 98 323026
Fax: +216 71 504 176
E-mail: abaouendi@planet.tn

TURKEY
TURQUIE

Mr Zakir Turan
Geological Engineer
Ministry of Environment and Forestry
General Directorate of Environmental Management
Department of Marine and Coast Management
Sogutozu Cad. No:14/E Bestepe
Ankara-Turkey

Tel: +90 (312) 207 66 29
Fax: +90 (312) 207 66 95
E-mail: zakir_turan@yahoo.com

Ms Gulsen Avaz
Senior Researcher
TUBITAK MRC
Chemistry and Environment Institute
P.O. 21, 41470 Gebze-
Kocaeli
Turkey

Tel: +90 262 6772946
Fax: +90 262 6412309
E-mail: Gulsen.Avaz@mam.gov.tr

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES ET
AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)**

Mr George Kamizoulis

Senior Scientist
WHO/EURO-MED POL
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 180 19
48 Vassileos Konstantinou Avenue
11610 Athens
Greece

Tel:+30 210 7273105
Fax:+30 210 7253196
E-mail: whomed@hol.gr

UNEP/GPA

Ms Lucy Kormann

Global Programme of Action Office (GPA)
UNEP
P.O. Box 16227
2500 BE The Hague
Netherlands

Tel: +31 70 3114460
Fax: +31 70 3456648
E-mail: l.kormann@unep.nl
Web: www.gpa.unep.org

**MAP SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DU PAM**

Mr Paul Mifsud

Coordinator
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: +30 210 7273101
Fax: +30 210 7253196/7
E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr

Mr Francesco Saverio Civili

MED POL Coordinator
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: +30 210 7273106
Fax: +30 210 7253196/7
E-mail: fscivili@unepmap.gr

Mr Fouad Abousamra

Programme Officer
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: +30 210 7273116
Fax: +30 210 7253196/7
E-mail: fouad@unepmap.gr

EXPERTS

Mr Jordi Pon

Enresa Enviro Chair of Sustainability
and Waste Management
Edifici B2, UPC Campus Nord
c. Jordi Girona, 1-3
08034 Barcelona
Spain

Tel: +34 93 401 70 76
E-mail: jpon@enviros.biz

Mr Michael Angelides

University of the Aegean
H. Trikoupi & Faonos
81100 Mytilene
Greece

Tel: +30 251 36 232
Fax: +30 251 36 262
E-mail: magel@aegean.gr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LAMEDITERRANEE**

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME
(PAP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES
(CAR/PAP)**

Mr Ivica Trumbic

Director
Priority Actions Programme PAP/RAC
11 Kraj Sv. Ivana
21000 Split
Croatia

Tel: +385 21 340470
Fax: +385 21 340490
E-mail: ivica.trumbic@ppa.htnet.hr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR UNE PRODUCTION PROPRE(CAR/PP)**

Mr Enrique de Villamore Martin

Regional Activity Centre for Cleaner Production
(RAC/CP)
3ª planta, Paris 184
08036,
Barcelona
Spain

Tel:+34 93 415 11 12
Fax: (34) 93 237 02 86
E-mail: evillamore@cema-sa.org

**INFO/RAC MAP
INFO/RAC PAM**

Ms Alessandra Sensi.

Via Cagliari, 40
00198 Rome
Italy

Tel:+39.06.85305147,
Fax: +39.06.8542475
E-mail: asensi@inforac.org

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

Ms Angela Klauschen

Mediterranean Information Office
for Environment, Culture and
Sustainable Development
12, Kyrristou str. 10556
10 556Athens
Greece

Tel.: +30 2103247490/267
Fax: +30 2103317127
E-mail: mio-ee-env@ath.forthnet.gr
Web: www.mio-ecsde.org

Mr Magdi Ibrahim

ENDA/Maghreb
Coordinateur
12 Rue Jbel Moussa
Apt. 13, Joli Coin
Rabat Agdal
Maroc

Tel: + 212 37 67 10 61/ 62 / 63
Fax: + 212 37 67 10 64
E-mail: magdi@enda.org.ma
Coord@enda.org.ma

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion**
- Point 2 de l'ordre du jour : Élection du Bureau**
- Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**
- Point 4 de l'ordre du jour : Examen et analyse du contenu des PAN**
- 4.1. Examen des Bilans de base d'émissions/rejets de polluants
 - 4.2. Examen des PAN et analyse des mesures de réduction de la pollution, de leurs coûts et de leur concordance avec les objectifs du PAS
- Point 5 de l'ordre du jour : L'application du principe de partage des charges au processus de réduction de la pollution dans le cadre du PAS: options et implications**
- Point 6 de l'ordre du jour : Assurer la viabilité financière de la mise en œuvre à long terme des PAN**
- Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses**
- Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations**
- Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion**

ANNEXE III

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les coordonnateurs nationaux pour le MED POL et experts nationaux, réunis à Durrës (Albanie) du 1^{er} au 3 juin 2006 en vue d'examiner le processus de mise en œuvre à long terme des PAN,

Conscients de l'importance de la contribution du PAS, adopté en 1997, et des PAN y relatifs, à la réduction de la pollution régionale et à la mise en œuvre de la SMDD,

Notant avec satisfaction que tous les pays méditerranéens ont établi les BDN et les BBN ayant servi à l'élaboration des PAN,

Conscients que la mise en œuvre des PAN, qui exigera des ressources financières appropriées, renforcera le développement économique, technologique et social aux niveaux national et local,

Prenant en considération les différences socio-économiques actuelles entre les pays méditerranéens, leur capacité variable à réduire la pollution et leurs responsabilités différenciées au regard des rejets/émissions de polluants spécifiques,

Gardant à l'esprit que le Protocole «tellurique» révisé stipule que, dans un délai d'un an à compter de son entrée en vigueur, les Parties contractantes sont tenues d'adopter des programmes régionaux contenant des mesures avec leurs calendriers d'application,

Considérant que les Parties sont tenues de prendre des mesures appropriées pour tirer parti des possibilités offertes par l'Initiative "Horizon 2020" et par le Partenariat Stratégique FEM en vue d'atteindre les objectifs du Protocole "tellurique", du PAS et des PAN,

Prenant en compte le projet d'analyse du contenu des BBN établi par le Secrétariat et reconnaissant leur valeur mais aussi leurs limites,

Considérant que la mise en œuvre des PAN représente une étape fondamentale vers des réductions effectives de la pollution,

Constatant la nécessité de formuler une nouvelle stratégie pour une mise en œuvre durable du Protocole "tellurique", du PAS et des PAN, sur la base de l'analyse effectuée par le Secrétariat des risques que leurs objectifs régionaux ne soient pas atteints par l'application de la stratégie actuelle,

Conscients du fait que, eu égard à leurs contributions différentes à la dégradation de l'environnement, les États ont des responsabilités communes mais différenciées,

ont décidé:

- 1- de prendre acte de l'occasion fournie par le Secrétariat d'engager un débat sur les modalités d'application d'une approche différenciée et ses implications;
- 2- de poursuivre l'élaboration d'une approche différenciée en vue de son application et, à cette fin, de créer un groupe de travail pour examiner les questions techniques et politiques, ainsi qu'il est indiqué dans le mandat figurant en annexe;
- 3- de convenir d'un processus de fixation des priorités en vue de la nouvelle stratégie pour la mise en œuvre du Protocole «tellurique», du PAS et des PAN, reposant en particulier sur les "points chauds" identifiés et les secteurs d'activité pertinents, conformément à l'annexe I du Protocole «tellurique»; de confier au groupe de travail la tâche d'affiner la fixation des priorités;

- 4- de poursuivre la mise en œuvre des activités de réduction de la pollution énoncées dans les PAN; et
- 5- de communiquer au Secrétariat, avant la réunion du groupe de travail, toute modification de leur BBN concernant l'ensemble des émissions/rejets de polluants.

Mandat du groupe de travail

Compte tenu du fait

que le Protocole "tellurique" révisé, une fois qu'il sera entré en vigueur, fera obligation aux Parties d'adopter des plans d'action et programmes régionaux à court et moyen terme contenant des mesures et des calendriers qui deviendront contraignants (ci-après désignés comme "nouveau PAS"),

que la dernière réunion des Parties contractantes a demandé au Secrétariat de formuler les éléments qui constitueront les mesures et calendriers susmentionnés, en s'inspirant du PAS MED actuel et en gardant à l'esprit tous les développements internationaux pertinents,

que l'évaluation du MED POL réalisée en 2005 indiquait que les Parties et le Secrétariat devraient prendre toutes les mesures appropriées pour assurer la durabilité à long terme des PAS (actuel et futurs);

que les principes du pollueur-payeur, de précaution et de différenciation font partie des principes et obligations du Protocole "tellurique" et du PAS; et

que le programme MED POL a engendré une grande masse d'informations sur les charges de pollution atteignant la mer Méditerranée,

la principale tâche du groupe de travail devrait consister à définir les modalités d'application de l'approche différenciée et à étudier ses implications, contribuant ainsi à une transition sans heurt entre le PAS existant et le nouveau PAS en ce qui concerne la formulation des mesures et des calendriers. Les questions suivantes devraient être examinées et faire l'objet d'un accord par le groupe de travail:

nature des mesures: réduction des charges? objectifs de qualité environnementale? (combinaison des deux)? activités sectorielles et/ou substances individuelles? domaines prioritaires? liens avec l'approche écosystémique?

besoins en informations qui permettraient différents choix pour la formulation des mesures et calendriers et élaboration des principes du nouveau PAS:

- identification des conventions, accords et protocoles internationaux pertinents dans ce domaine;
- nature des informations additionnelles nécessaires pour compléter les informations existantes (par ex., programme MED POL): conditions socio-économiques? tendances historiques? données de la surveillance?
- modes d'utilisation des informations (existantes et complémentaires) en vue d'identifier les positions respectives des Parties concernant leurs contributions à la charge polluante et leur capacité à réduire ces contributions.

Sur la base des résultats des délibérations du groupe de travail, le Secrétariat s'efforcera d'élaborer des propositions pour la formulation du nouveau PAS à soumettre aux Parties contractantes pour examen et éventuelle adoption.

Le groupe de travail devrait être composé de représentants de toutes les Parties et d'experts internationaux.